ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunes

Question écrite n° 41742

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les programmes regionaux pour l'aide a l'emploi des jeunes. Le sommet du 21 decembre 1995 a conclu a l'elaboration par les regions d'un programme regional pour l'emploi des jeunes. Celui-ci doit etre termine par les conseils regionaux a la mi-juillet. Il lui demande s'il peut preciser l'objet de ces programmes regionaux.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est fixe au cours des derniers mois un veritable devoir d'insertion des jeunes notamment ceux qui rencontrent des difficultes particulieres d'acces a l'emploi. Cette priorite est partagee par les partenaires sociaux, qui, lors du sommet social du 21 decembre 1995, ont retenu un objectif de 250 000 emplois offerts aux jeunes en 1996, et par les presidents des conseils regionaux qui se sont prononces, dans le cadre de l'Association nationale des elus regionaux, sur des programmes regionaux pour l'emploi des jeunes. Par circulaire du 5 avril 1996, il a donc ete demande aux prefets de region de se rapprocher des presidents de conseils regionaux et des representants des partenaires sociaux au travers des commissions paritaires interprofessionnelles regionales de l'emploi afin d'elaborer un programme regional visant en particulier l'acces le plus direct possible des jeunes a l'emploi. En juillet 1996, vingt et une regions metropolitaines se sont dotees d'un PREJ comportant le plus souvent des objectifs chiffres. La majorite d'entre eux prennent appui sur les dispositifs nationaux en faveur des jeunes : contrats alternes ; CIE-jeunes, CES, emplois de ville, contrats emploi-consolide. Une meilleure information sur les metiers (films video, journees metiers) ainsi qu'une preparation des jeunes a l'emploi (reseau de referents sociaux, accompagnement renforce pour les jeunes les plus en difficulte, tutorat, parrainage) completent cette demarche grace a un renforcement et une meilleure coordination des differentes structures du reseau public pour l'insertion des jeunes (missions locales, PAIO, ANPE, CIO et CIJ). Cette demarche illustre la volonte commune des collectivites locales et des partenaires sociaux de s'impliquer aux cotes de l'Etat dans les politiques de lutte pour l'emploi et de developper des actions visant directement l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi.

Données clés

Auteur : M. Hunault Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41742
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4076

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE41742

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5821